

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE
D'EPIAS-RHUS
(95810)

DU CONSEIL MUNICIPAL N° 23/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Date de convocation :

15/07/2025

Date d'affichage :

15/07/2025

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 9

VOTANTS : 13

OBJET :

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) :

Travaux de restauration du mur du cimetière

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Carine ANNEQUIN, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Eric CATHELINAUD, Véronique PARENT, Brigitte FESSY, Silvia DURAND, Emilie VALETTE, Christian BOUCLY, conseillers municipaux,

Absents représentés : Dominique LOIZEAU pouvoir à Brahim MOHA, Philippe PELLÉ pouvoir à Brigitte FESSY, Eric SAUVE pouvoir à Eric CATHELINAUD, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Christian BOUCLY,

Absents excusés : SCHMUTZ Christian, HARDY Elodie

Le quorum est atteint.

Mme Silvia DURAND a été désignée secrétaire de séance,

Considérant l'état de dégradation du mur du cimetière communal situé rue des Bruyères à Epias-Rhus, et la nécessité de restaurer ce mur qui borde l'enceinte de l'Ecole,

Considérant que la commune peut bénéficier de l'aide du Conseil départemental à hauteur de 15 % du montant HT des travaux et d'une aide du PNR à hauteur de 50 % plafonné à 30 000 € HT de dépenses. Vu les devis présentés et le montant estimatif des travaux à 50 700 € HT

Considérant les échanges avec les services de la Préfecture relatifs à la DETR à hauteur de 40 %,

Le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :
Travaux de restauration du mur du cimetière HT 50 700,00 €

Subvention Conseil départemental du Val d'Oise (15 %) 7 605,00 €

Subvention Parc Naturel Régional du Vexin Français 50% pour un maximum de 30 000€ 15 000,00 €

DETR (40 %) 20 280,00 €

Part communale 7 815,00 €
TVA 20% 10 140,00 €

Reste à charge de la commune 17 955,00 €
Total TTC 60 840,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le plan de financement proposé,
SOLLICITE la DETR (40%) pour les travaux de restauration du mur du cimetière,
AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Brahim MOHA



la secrétaire de séance
Silvia DURAND